



République Française – Département d’Indre-et-Loire
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 17 novembre 2022

L’an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, légalement convoqué le vendredi 7 novembre 2022, s’est réuni en séance publique à la mairie à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BRETONNEAU, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, Madame Patricia SUARD.

Etaient présents : ~~Mme SUARD Patricia~~, M. BRETONNEAU Pierre, Mme BOSSÉ Alice, M. ROYER Éric, Mme FORMEN Pierrette, M. BARBÉ Patrick, Mme SURDON Delphine, M. DESHAIES Thibaud, Mme BERTHELOT Mathilde, M. EL BOURI Abdelaziz, Mme GIRARD Sandrine, M. SUARD Simon, ~~Mme LETURMY Sabrina~~, M. DECARPENTRIE Jean-Baptiste, Mme VAYÉ Isabelle.

Absent(s) excusé(s) : Madame le Maire (empêchée) et Madame Sabrina LETURMY.

Procuration(s) : 2 (Madame le Maire a donné pouvoir à Monsieur Simon SUARD, Madame Sabrina LETURMY a donné pouvoir à Monsieur Pierre BRETONNEAU).

Secrétaire de séance : **Monsieur Simon SUARD**

Monsieur Pierre BRETONNEAU, premier Adjoint au Maire de la commune de Saint-Genouph ouvre la séance à **20h00**.

Monsieur le premier Adjoint précise que le déroulement du Conseil est enregistré.

Monsieur le premier Adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022.

Le procès-verbal du 13 octobre 2022 est approuvé à l’unanimité.

Ordre du jour :

1- CHARTER GRAPHIQUE INTERCOMMUNALE DES DICRIM

Monsieur Pierre BRETONNEAU donne la parole à Monsieur Éric ROYER, 3^{ème} Adjoint :

Monsieur Éric ROYER informe le Conseil Municipal que Tours Métropole Val de Loire a adressé aux communes de la Métropole, un courrier les informant que cette dernière et Touraine-Est Vallées ont réalisé une charte intercommunale pour la réalisation des DICRIM (Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ils proposent ainsi aux différentes municipalités, un appui technique et financier pour la réalisation ou l’actualisation de leur DICRIM. Il est proposé aux communes une trame de documents à l’échelle de l’intercommunalité, sur laquelle elles peuvent se baser pour réaliser leur DICRIM ainsi qu’un appui technique pour la réalisation et la diffusion de leurs documents. Cette trame permettrait de proposer des contenus harmonisés en matière de fond (plan type, informations générales, consignes de sécurité...) et de forme sur la Métropole.

Concernant SAINT-GENOUPH, un DICRIM a déjà été réalisé il y a une dizaine d’année mais ce dernier devient obsolète. L’article contenant le DICRIM a été mis en ligne sur notre site internet en 2013.

Suite à cet exposé, Monsieur Éric ROYER demande l'avis du Conseil Municipal pour bénéficier de l'aide de Tours Métropole Val de Loire afin d'actualiser le DICRIM de la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Pierre BRETONNEAU énonce :

Conformément à la réglementation, le Maire de chaque commune adhérente à un Établissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement et le présente au Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport permet de décrire les activités eau et assainissement à l'échelle de la métropole par des indicateurs techniques et financiers ainsi que des indicateurs de performance.

Ce rapport est consultable en Mairie.

Monsieur Pierre BRETONNEAU demande au Conseil Municipal son avis concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Municipal émet avis favorable à l'unanimité.

3- POINT D'AVANCEMENT MARCHÉ DE NOËL

Monsieur Pierre BRETONNEAU dresse un point d'avancement du Marché de Noël qui se tiendra le dimanche 4 décembre prochain de 10h00 à 18h00.

La Commission Animations et Affaires Culturelles s'est réunie le mercredi 16 novembre avec pour ordre du jour les modalités d'organisation du Marché de Noël.

A ce jour, seize exposants sont inscrits.

Cette année, la mise en place du marché commencera à 6h30. La municipalité invite les conseillers à apporter leur aide afin de procéder au montage et démontage des stands, la confection de la soupe paysanne afin que le Marché de Noël se déroule dans les meilleures conditions.

4- DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur Pierre BRETONNEAU donne la parole à Madame Alice BOSSÉ, 2^{ème} Adjointe :

Une Commission Générale s'est réunie le 15 novembre dernier afin que tous les membres du Conseil puissent réfléchir, ensemble, aux différentes décorations de Noël pouvant être mises en place sur la commune.

Lors de cette commission, Monsieur EL BOURI Abdelaziz, a proposé ses services afin de confectionner un nouveau traineau pour la commune ainsi que des rennes en rondins de bois. Une boîte aux lettres sera de nouveau installée à l'école afin que les enfants puissent y déposer leurs lettres au père Noël. Monsieur Éric ROYER a fabriqué deux grands casse-noisettes, des étoiles et des sucres d'orge.

Un décor sera créé sous un barnum afin que les enfants puissent prendre des photos avec le père Noël.

Le dimanche 27 novembre, les membres du Conseil Municipal sont invités à apporter leur aide afin d'installer des décorations de Noël sur la commune.

La mairie essaie de trouver un rétroprojecteur afin d'illuminer la façade de l'église. Les illuminations de Noël seront installées le 25 novembre prochain.

5- POINT D'AVANCEMENT SALLE MULTIFONCTION

Monsieur Pierre BRETONNEAU annonce :

La dernière chape de béton a été coulée mercredi 23 novembre 2022, ce qui force l'arrêt des travaux pour une durée de deux jours en attendant que cette dernière sèche. Tous les faux plafonds sont installés, les gaines électriques sont mises et l'isolation est faite. Le toit végétalisé devrait normalement être terminé durant la semaine du 21 novembre.

Le 5 décembre, soit deux semaines avant les vacances scolaires, la garderie sera basculée dans la salle BCD.

6- POINT D'AVANCEMENT ACCESSIBILITÉ DES ERP

Monsieur Pierre BRETONNEAU donne la parole à Madame Alice BOSSÉ :

Une seconde lettre de mise en demeure a été reçue en Mairie concernant la mise aux normes de l'accessibilité des ERP.

Madame le Maire a rencontré elle-même les services de la Préfecture afin de prouver que la municipalité ne restait pas s'en rien faire sur ce sujet et démontrer les travaux qui ont été effectués et ceux qui restent à faire.

En date du 30 septembre 2022 la Préfecture a sollicité la mairie afin d'avoir la programmation des travaux d'accessibilité. Actuellement, le budget moyen annuel alloué à la mise en conformité des bâtiments et des sites extérieurs recevant du public est de 5 000 à 8 000 €. Cette somme provient d'une nouvelle recette induite par l'implantation d'une antenne radiotéléphonique sans laquelle nous n'aurions pas les moyens financiers pour assurer ces travaux.

Des travaux d'accessibilité ont déjà été effectués sur la commune. Une première tranche en 2021 avec les allées de l'ancien cimetière et une deuxième tranche en 2022 avec les allées du nouveau cimetière. Dans la continuité de 2022 a été commandé des rouleaux antidérapants pour les nez de marche des bâtiments communaux. Aussi, des bandes podotactiles, une boucle magnétique mobile pour le guichet de la mairie et un carillon d'appel ont été achetés pour un montant de 804 €.

De la peinture bleue et des pochoirs pour marquage des places PMR ont été achetés pour un montant de 374 € ainsi que des bandes de signalisation pour les portes vitrées.

S'agissant de la salle du Conseil Municipal et de la salle communale, la municipalité demande une dérogation car leur accessibilité ne peut être modifiée.

La bibliothèque communale et la salle des associations ne recevant plus de public, ne sont plus concernées par cette mise en conformité.

L'accessibilité du gymnase, quant à lui, a été vérifié en 2021. Des bandes de signalisation ont été installées sur les vitres du bâtiment par la Métropole. Sa place handicapée va être légèrement modifiée car il doit y avoir entre la bande du trottoir et la place de parking une différence de hauteur n'excédant pas deux centimètres.

L'extension de la garderie sera aux normes car construite en 2022.

7- DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DÉPARTEMENTAL – FDSR 2023

Monsieur Pierre BRETONNEAU présente :

Une demande de subvention d'une valeur de 11 306 € a été transmise au Département afin de financer en partie la rénovation de la toiture de la salle du Conseil. Une mise en concurrence a été lancée pour ces travaux, il y en a environ pour 26 000 € HT, soit un autofinancement d'une valeur de 14 995 €.

Monsieur Pierre BRETONNEAU demande l'avis du Conseil Municipal concernant cette demande de subvention. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

8- CELLNEX – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL SIGNÉ LE 8 NOVEMBRE 2021

Monsieur Pierre BRETONNEAU présente :

Suite aux échanges avec l'entreprise CELLNEX, le projet de l'avenant a pour objet la régularisation de l'emprise au sol de l'antenne radiotéléphonique notamment de la prise en compte de sa partie bétonnée et enterrée qui dépasse de sa zone technique clôturée.

Afin de mettre en œuvre l'avenant il faut apporter les modifications comme suit :

- Plan indiquant les emplacements mis à disposition
- Les plans annexés au présent avenant annulent et remplacent les plans annexés au contrat de bail initial, cependant ces derniers resteront annexés au présent.
- Emprise total du projet : les emplacements mis à disposition se composent d'une surface totale d'environ 21,25 m² destinés à accueillir les infrastructures et les équipements techniques tel qu'une zone technique dont la surface au sol est d'environ 16 m².
- Toutes les dispositions de la convention non-modifiées par le présent avenant demeurent inchangées. En cas de contradictions entre la convention et les dispositions du présent avenant, ces dernières prévalent.

Monsieur Pierre BRETONNEAU demande l'avis du Conseil Municipal Concernant cet avenant. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

9- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Éric ROYER : Informe les conseillers qu'une intervention de l'entreprise CELLNEX est prévue le 22 novembre prochain afin de rétablir l'éclairage du stade de football et du terrain de bicross.

L'entreprise avait déjà fait plusieurs fois faux bond à la mairie en repoussant à plusieurs reprises son intervention, pénalisant ainsi le club de football et l'association G2X pour leurs entraînements du soir.

Madame Alice BOSSÉ : Annonce aux élus que l'entreprise EIFFAGE a transmis sa demande d'arrêté de circulation pour l'exécution des travaux de réfection de voirie Impasse de la Gare. Cet arrêté autorise l'entreprise à intervenir sur la période du 28 novembre au 12 décembre, Monsieur BREGEA de l'entreprise EIFFAGE doit revenir vers la mairie afin de lui communiquer une date d'intervention plus précise.

Monsieur Éric ROYER : Informe les conseillers avoir reçu un appel d'un administré sur le téléphone d'astreinte dimanche 27 novembre, pour lui signaler un chien blessé au milieu de la route rue de la Rabinière. Suite à ce signalement, il est allé récupérer le chien afin de l'identifier avec le lecteur de puce de la mairie et connaître le nom et les coordonnées de son propriétaire. Des appels et mails ont été envoyés, le propriétaire ne répondant pas, Monsieur ROYER a décidé de se rendre directement chez le propriétaire mais en vain.

Bien que la fourrière ait été prévenue, l'agent n'est venu chercher la dépouille de l'animal que le lendemain, en effet le chien, gravement blessé, est malheureusement mort avant même toute intervention.

Le propriétaire étant connue, la mairie n'aura pas à supporter les frais de fourrière.

Madame Alice BOSSÉ : Profite de l'intervention de Monsieur Éric ROYER afin de dresser un bilan des frais de fourrière sur la période 2021-2022. Sur cette dernière, les frais s'élèvent à environ 1200€. Lorsque le propriétaire de l'animal est identifié les frais lui incombent, dans le cas contraire c'est la mairie qui paye l'identification et les soins procurés à l'animal.

Monsieur Pierre BRETONNEAU : Annonce avoir reçu des plaintes de parents d'élèves concernant l'accès au portail principal de l'école. Avec les travaux de la salle multifonction, le chemin d'accès au portail principal a été modifié, obligeant les enfants à devoir passer sur des chemins de terre et de pelouse salissant leurs chaussures avec la météo actuelle.

Rappel aux élus que le congrès des Maires d'Indre-et-Loire aura lieu le 7 décembre prochain, tous les conseillers souhaitant y participer doivent s'inscrire auprès du secrétaire général.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 08 décembre 2022 et un repas viendra clôturer la dernière réunion de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22h00**
La prochaine séance sera le jeudi 8 décembre à 19h00.

Le secrétaire,
Simon SUARD



Le 1^{er} Adjoint,
Pierre BRETONNEAU

